

## **Festival international de la bande dessinée d'Angoulême : point d'étape de la mission de médiation confiée à Jacques Renard**

Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la Communication, a pris connaissance des propositions formulées par Jacques Renard sur les suites à donner à la mission de médiation qui lui a été confiée le 4 avril dernier. Cette mission vise à faire un état des lieux de la situation du Festival international de la bande dessinée d'Angoulême (FIBD), à proposer un processus de réforme afin de garantir la tenue de l'édition 2017 et à modifier la gouvernance de la manifestation.

Cette mission de médiation a permis de confirmer le profond attachement de l'ensemble des acteurs concernés à la pérennité et au développement de ce festival. Fruit de l'investissement d'hommes et de femmes qui année après année ont su le faire grandir, le FIBD occupe aujourd'hui une place essentielle dans le paysage artistique et culturel du pays et dans la promotion du neuvième art dans le monde.

Ce travail a aussi permis une réelle prise de conscience de la nécessité clairement exprimée par les pouvoirs publics (Etat et collectivités territoriales) et par les organisations professionnelles représentatives du secteur de la bande dessinée (auteurs et éditeurs) :

- d'une part, d'un profond changement de la gouvernance du festival et de la répartition des responsabilités qui s'y attachent,
- d'autre part, d'une clarification de la ligne éditoriale et artistique de la manifestation.

### **Mise en place d'une réforme de la gouvernance du FIBD**

Il a été décidé de mettre en chantier une réforme institutionnelle d'envergure. Celle-ci sera destinée :

- à rassembler l'ensemble des acteurs concernés, qui ne disposent pas aujourd'hui d'une instance de dialogue et de concertation ;
- et aussi, dans le plein respect de l'indépendance de programmation du festival, à mieux associer les financeurs publics et privés aux grandes décisions afférentes à la manifestation, dès lors que l'apport constant et à niveau élevé de ceux-ci est, d'année en année, la condition sine qua non de la tenue du festival et de la préservation de sa vocation locale, nationale et internationale.

## **Etape 1 : Création d'une association de préfiguration dès la rentrée prochaine**

- Elle regroupera à la fois:
  - les partenaires publics que sont le ministère de la Culture et de la Communication et son opérateur le Centre national du livre, la ville d'Angoulême, la communauté d'agglomération du Grand Angoulême, le département de la Charente, la région Nouvelle Aquitaine, la CCI (Chambre de commerce et d'industrie) ;
  - les organisations professionnelles représentatives du secteur de la bande dessinée : SNE (Syndicat national de l'édition), SEA (Syndicat des éditeurs alternatifs), SNAC (Syndicat national des auteurs compositeurs) ;
  - les institutions et structures actives en matière de bande dessinée à Angoulême (CIBD, Magelis, etc.). L'association « festival international de la bande dessinée » a pareillement vocation à en faire partie et est sollicitée à cet effet ;
- Cette nouvelle association recevra les subventions et apports de ses membres fondateurs et disposera d'une convention d'objectifs et de moyens, applicable à partir de l'édition 2018. Cette convention définira les grands objectifs que les collectivités publiques et les organisations professionnelles assignent à la manifestation ainsi que les moyens financiers alloués en conséquence ;
- Elle sera une structure légère, qui définira la ligne éditoriale ;
- Elle proposera à la société 9ème Art+, opérateur de la manifestation et responsable à ce titre de sa gestion, de son organisation et de sa programmation, à l'issue d'une étroite concertation, un contrat pluriannuel renouvelable d'une durée conforme aux modalités habituelles d'intervention des pouvoirs publics.

## **Etape 2 : Création de la structure définitive**

Une nouvelle structure ayant vocation à prendre le relais de l'association, sera mise en place. Elle a pour finalité, pour ce qui est des objectifs fixés et des ressources allouées par les pouvoirs publics et les organisations professionnelles, de devenir la porteuse institutionnelle du festival et l'interlocutrice de l'opérateur.

La création d'un GIP (groupement d'intérêt public) fait partie des hypothèses évoquées à ce stade de la réflexion, sans exclure l'éventualité d'autres solutions juridiques.

### **Création d'un comité de concertation**

S'agissant de la ligne éditoriale, un comité de concertation, présidé par le médiateur, a été créé entre la société 9ème Art+, le SNE, le SEA, le SNAC, ainsi que le Collectif des créatrices de BD contre le sexisme, afin de préparer dans de bonnes conditions, l'édition 2017 du festival.

Une mesure a d'ores et déjà fait l'unanimité des membres du comité : l'introduction systématique de la parité hommes/femmes dans les instances de sélection et les jurys institués par le festival ou ses partenaires.

Eu égard à la mise en chantier de la réforme institutionnelle et aux travaux engagés par le comité de concertation, **l'ensemble des acteurs concernés confirme la tenue de la 44<sup>ème</sup> édition du festival, qui se tiendra en janvier 2017.**

### **Contact**

Ministère de la Culture et de la Communication  
Délégation à l'information et à la communication  
Service de presse  
01 40 15 80 11  
[service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)